



Informations communales - Lettre N° 48

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour

Actualités

- **Chiens errants ou divagants**

Pour le bien et la sécurité de tous, un rappel s'impose à certains propriétaires d'un ou plusieurs chiens. Il est interdit de laisser ou de promener son chien sans qu'il soit tenu en laisse dans le village et ses environs. Une amende de 38€ pourra être dressée si besoin est. Il en est de même pour la muselière obligatoire pour une certaine catégorie de chien. Concernant les déjections canines, un effort est à faire et le minimum de respect pour les agents techniques et envers tous les administrés serait de ramasser les excréments de son chien déposés sur les trottoirs et les chemins et ce, à l'aide d'une poche plastique ou autre. Merci pour eux par avance.

- **Course cycliste (rappel)**

Une course cycliste aura lieu à Guernes le dimanche 1er mars 2020 de 13h00 à 17h30. La circulation sera fermée aux deux entrées du village pendant ce laps de temps. Le circuit se fera en boucle depuis les communes de Dennemont, Sandrancourt et Guernes. Un rappel sera fait en temps et en heure. Pensez dès à présent à prendre vos précautions pour cette date.

271 abonnés à ce jour

Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.

Votre Maire : Pascal Brusseau

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue